



Separation de bien et partage

Par **patty2012**, le **15/03/2012** à **07:14**

Bonjour, je suis mariée sur le régime de la séparation de biens; nous avons construit sur un terrain m'appartenant. nous sommes une famille recomposée et avons un enfant en commun et chacun de son côté 1 enfant; ma question serait si il m'arrive de décéder avant mon conjoint, son enfant propre aurait-il droit à quelque chose sur cette maison et sur le terrain ? je vous remercie de me répondre

Par **amajuris**, le **15/03/2012** à **14:26**

bjr, la maison construite sur un terrain vous appartenant vous appartient en propre; l'enfant de votre conjoint n'a aucun droit sur ce bien; seul inconnue c'est si votre conjoint peut prouver qu'il a participé au financement de ce bien. CDT